

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14 +1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 17 juin à 20 heures et 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 10 juin 2020.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT Cindy	Présente	JULIEN Monique	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
BAZINET Bernard	Présent	MATHIS Franck	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
DAGNAS Delphine	Présente	MARENDA Vincent	Présent	ROUMAT Gérard	Présent
GRASSET Cécile	Présente	MARENDA Yoann	Présent	VEDRENNE Jean	Présent
GENDRE Valérie	Présente	METIFEU Francis	Présent	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Sébastien VIGNERON (Procuration à Vincent MARENDA)

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre PEYRAZAT

2020- 29 Vote du budget primitif du budget principal 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2020,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 adoptés le 03 mars 2020

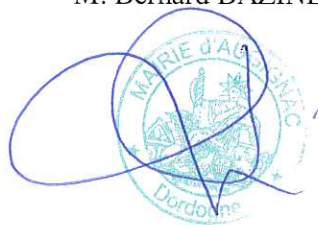
Vu l'affectation des résultats (délibération n° 2020-10 du 03 mars 2020)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget principal tel que défini dans le tableau ci-après,
- Précise que le budget primitif 2020 est adopté et voté :
 - Par chapitre
 - avec reprise des résultats de l'année 2019, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2019

BUDGET PRINCIPAL 2020						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		558 810.35	23 532.39		23 532.39	558 810.35
Opérations de l'exercice	1 008 463.82	449 653.47	287 018,00	305 766,47	1 295 481,82	755 419,94
TOTAUX	1 008 463.82	1 008 463.82	310 550,39	305 766,47	1 319 014,21	1 314 230,29
Restes à réaliser			6 716,08	11 500.00	6 716,08	11 500,00
TOTAL BUDGET	1 008 463.82	1 008 463.82	317 266,47	317 266,47	1 325 730,29	1 325 730,29

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 22 juin 2020
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 23 juin 2020
Page 2 sur 2

